

☺ **BONNE ANNEE A TOUTES ET TOUS ET BONNE ...EAU !**

SOMMAIRE

- **Edit'eau..... 1**
- **Bassines, la position du CA 2**
- **Réseau partenarial des données sur l'eau 3**
- **Les adhérents ont la parole 4**
- **Club nature et éducation à l'environnement 5**
- **Cons'eau 5**
- **En bref et l'APIEEE participe..... 6**

EDIT'EAU



« SAVOIR VIVRE C'EST S'ENGAGER »

Depuis presque 18 ans je préside l'APIEEE, fondée en août 1990 par des personnes convaincues que l'union des convictions et des énergies modifie le cours des événements.

La succession de victoires juridiques, la prise en considération des thèmes défendus par l'APIEEE, les nombreuses avancées que nous avons obtenues, valident l'hypothèse de départ : **agir c'est vivre, résister c'est déjà avancer**. Ne rien dire ni construire face à ce qui nous affecte, nous atteint, jusqu'au cœur de notre santé, c'est accepter un sort que nous ne choisissons pas. « **Savoir vivre s'est s'engager**¹ ».

Ne rien proposer contre la froide expression d'une économie aveugle et sourde aux signaux multiples de dégradation de notre environnement et de notre bien être, c'est cautionner cet état, c'est parfois admettre l'inacceptable pour nous comme pour nos enfants.

Non seulement notre « cadre de vie » est attaqué, mais aussi tout ce qui touche aux

bases de notre existence. Parmi elles: l'eau, dont la dégradation se poursuit, sans parler de notre alimentation devenue industrielle...

Nous pouvons, nous devons collectivement prendre en main notre sort, ne pas laisser l'industrie agro-alimentaire et chimique décider ce qui lui semble bon pour nous, parce que c'est juteux pour elle.

Depuis longtemps maintenant je défends cet engagement en présidant notre association. Mes convictions sont inaltérées.

Aujourd'hui je dois faire une pause et « *passer la main* » lors de notre prochaine **assemblée générale le 26 janvier prochain**.

Il est important dans les jours et semaines à venir que je sente, tout comme le souhaite l'équipe de l'APIEEE, un engagement de votre part, si petit soit-il, implication sincère à offrir à votre association et à travers elle à notre cause commune : la vie !

Je ne serais pas président en 2008, mais conserverais plusieurs missions au sein de l'APIEEE, la toute première étant de transmettre l'expérience engrangée depuis la fondation.

Depuis sa création l'APIEEE multiplie les prises de position, les démonstrations et actions de terrain, les procédures juridiques, les expériences. Elle permet l'accès du citoyen à des informations importantes, suscite des débats encore jamais abordés publiquement, remonte certaines réalités de terrain aux représentants de l'Etat. L'activité de l'APIEEE dérange parfois ceux qui ont « oublié » de consulter la population sur l'important sujet de l'eau ou tout simplement qui décident à notre place. Nous avons agité sur de nombreux points. Ces avancées sont permises par la motivation, la mobilisation de tous les adhérents : c'est le résultat de votre implication !

Il reste bien évidemment du travail à fournir. Je suis convaincu que notre cause progresse collectivement. Une nouvelle étape commence en 2008, l'APIEEE aura besoin de

¹ A Camus

chaque engagement si modeste puissiez vous estimer le vôtre.

L'APIEEE sera ce que vous tous, adhérents, en déciderez.

Que vous ayez une heure par jour ou par mois à consacrer à votre association, chaque instant que vous offrez est précieux. Il est moteur de notre efficacité.

Avant notre assemblée générale participez à notre réunion préparatoire (voir appel joint) venez soutenir et activer votre association.

Une équipe renforcée utilisera l'élan accumulé depuis 18 ans et pourra développer une méthode de travail conviviale et partagée.

L'enjeu est important. L'APIEEE compte sur vous, parce que l'eau c'est la vie !

Je vous souhaite une très bonne année 2008 !

A très bientôt, Daniel Barré.

**LES « BASSINES » SUR LE BASSIN
VERSANT DE LA BOUTONNE AMONT :
POSITION DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Nous abordons le sujet des réserves d'irrigation baptisées « *bassines* » depuis plusieurs années. Après avoir nié les effets de l'irrigation du maïs sur les ressources en eau, la partie irrigante de l'agriculture admit enfin l'impact de cette activité sur les nappes et cours d'eau, avec les conséquences graves dont nous parlons régulièrement.

Le développement de l'irrigation fut mené dans les années 80 sans aucun examen des conséquences sociales, environnementales ou sanitaires.

Une « *politique du fait accompli* », imposée à l'ensemble de la société par une minorité, appuyée par l'ensemble du « système productiviste » a gravement perturbé toutes les activités liées à l'eau : production d'eau potable, tourisme, pêche, écosystèmes. Aujourd'hui, après s'être vu imposer un système sans aucun débat démocratique, le contribuable est sollicité pour participer (jusqu'à hauteur de 100% en Vendée) au financement de la construction de ces bassines.

L'APIEEE a deux angles de lecture de cette problématique : le premier concernant la politique agricole générale, le second sur l'aspect technique de chaque dossier. Nous

avons, lors des réunions relatives à l'enquête publique traitant du dossier Boutonne, abordé les paragraphes techniques les uns après les autres. Vous avez été très nombreux à déposer sur les registres d'enquête, et la qualité générale de vos dépositions, a été remarquée par la commission d'enquête.

Néanmoins, celle-ci a fourni au préfet des Deux Sèvres un avis favorable au projet de bassines avec 3 réserves (conditions).

Nous avons alors revu le préfet pour lui exposer, avant qu'il ne signe l'arrêté préfectoral, les points de blocage. Bien entendu nous lui avons d'abord rappelé notre préférence à voir financer des mesures accompagnant une agriculture respectueuse de l'homme et de son environnement plutôt que des mesures favorisant encore le modèle intensif. Puis nous avons listé les points techniques (date et débits de remplissage etc...) sur lesquels nous serions extrêmement attentifs. Au stade du dossier notre avis de politique générale était pour le préfet hors sujet. Après cette rencontre, il nous restait à prendre connaissance de l'arrêté d'autorisation et définir notre ligne de conduite. Vous trouverez ci-après un extrait de la décision de notre conseil d'administration.

Les éléments suivants ne sont pas hiérarchisés, le CA de l'APIEEE a considéré leur ensemble.

1- Les associations amies ont exprimé leur intention de déposer un recours en annulation de l'arrêté préfectoral validant le projet, voire un « référé suspensif¹ ».

2- l'APIEEE a présenté ses exigences :

a)- avant la mise à l'enquête publique :

- En rencontrant les porteurs du projet pour faire connaître notre opposition à l'agriculture intensive dont la maïsiculture est l'une des branches maîtresses et par voie de conséquence notre opposition au projet présenté.

- En organisant en été 2006 pour le « grand public » des réunions d'information contre ce projet.

- En organisant une réunion spéciale, suite à notre assemblée générale de janvier 2007, pour permettre à nos adhérents et sympathisants de déposer sur les registres de l'enquête publique en toute connaissance.

- En rédigeant un « vade mecum » contre le dossier afin de permettre une déposition facile à qui le voulait bien.

- En expédiant un courrier à tous les maires et conseillers municipaux du bassin de la Boutonne (Deux Sèvres) reprenant une grande partie de nos arguments.

b) - En déposant à l'enquête publique contre le projet de bassines.

- En communiquant notre position vers le grand public via la presse.

c) - Après lecture du rapport de la commission d'enquête :

- En rencontrant le préfet des Deux Sèvres pour lui rappeler notre position au sujet de la maïsiculture et ses conséquences et en mettant l'accent sur des points totalement rédhibitoires du dossier.

3- Le changement de Président de l'APIEEE en janvier 2008.

Les parties 1) et 2) s'inscrivent dans la stratégie de notre association. Cela mérite d'être écrit : nous partageons bien avec les amis de SOS Rivière et Poitou Charentes Nature le rejet de cette agriculture dévastatrice.

Nous pourrions détailler en assemblée générale cette position et en débattre tous ensemble. Indispensable pour le futur !

Daniel Barré.

(pour votre info lire le communiqué de presse de FNE du 11/12/07) « trop de « réserves » tue les réserves en eau »

**LE RESEAU PARTENARIAL DES
DONNEES SUR L'EAU (RPDE)**



Vous souhaitez connaître la situation de la ressource en eau dans la région ? Vous cherchez des documents pour répondre à vos questions ? Vous avez besoin d'une donnée précise dans le domaine de l'eau, sur un thème ou un territoire de la région en particulier ? Il existe en Poitou-Charentes un Observatoire Régional de l'Environnement (ORE) qui anime une dynamique de réseau et un site Internet sur ces questions : le RPDE et son site www.eau-poitou-charentes.org, véritable mine d'informations.

Le Réseau Partenarial des Données sur l'Eau (RPDE) en Poitou-Charentes, créé à

l'initiative de l'Etat et de la Région Poitou-Charentes, avec le soutien de l'Europe et des Agences de l'eau, **fédère une cinquantaine d'organismes**, producteurs d'information ou experts dans le domaine de l'eau et utilisateurs de données. Ce réseau a pour objectif de faciliter l'accès à l'information, la connaissance et l'appropriation par tous de la situation et des enjeux de l'eau.

Le **site portail du RPDE** permet un accès direct aux données régionales et à leurs producteurs. Vous y trouverez les données des réseaux de mesure (qualité, quantité...) et des documents proposés par les membres du réseau (études, bilans, tableaux de bord, répertoire de données, d'acteurs, ...). Vous y trouverez à la fois des éléments de fond sur la thématique et des points d'actualité remis à jour régulièrement.

Pour ceux qui le connaissent déjà, **le site Internet a évolué** : suite à une enquête destinée à mieux connaître les attentes du grand public, une nouvelle navigation est mise en place, avec des entrées thématiques pour faciliter la recherche d'informations.

Ses grandes rubriques :

- ◆ Agenda des manifestations en Poitou-Charentes et ailleurs ...
- ◆ L'eau et moi
 - ⇒ Comprendre l'eau
 - ⇒ L'eau dans ma commune
 - ⇒ Les bons gestes
 - ⇒ L'eau et ma santé
 - ⇒ Citoyen du monde
 - ⇒ Participer et donner mon avis
- ◆ Mieux connaître l'eau en Poitou-Charentes
 - ⇒ Enjeux en région
 - ⇒ Situation globale
 - ⇒ Quantité
 - ⇒ Qualité
 - ⇒ Rivières, vie aquatique
 - ⇒ Usages de l'eau
 - ⇒ Prix de l'eau
 - ⇒ Publications et études
 - ⇒ Outils pédagogiques
 - ⇒ Les acteurs, leurs missions
- ◆ L'eau : échéance 2015
- ◆ Accès aux données
 - ⇒ Téléchargement
 - ⇒ Carte interactive
 - ⇒ Sources de données
- ◆ Glossaire
- ◆ Bibliothèque de liens
- ◆ La lettre d'information du RPDE

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à contacter l'équipe du RPDE : rpde@observatoire-environnement.org

LES ADHERENTS ONT LA PAROLE

A la demande d'un de nos adhérents, voici son courrier relatif aux réserves d'irrigation, le débat est loin d'être clos, d'autant que les projets de ce genre se multiplient avec de grosses différences de concept. Vous pouvez vous référer à notre réflexion commune élaborée en assemblée extraordinaire en février 2007.

« A propos des réserves d'eau bâchées... »

Mr CHAIGNE : « Il est certain que l'irrigation perturbe le régime des nappes phréatiques et au moment des étiages les écoulements superficiels liés au trop plein des nappes sont sensibles aux pompages. Il est donc impératif d'arrêter ces pompages pendant certaines périodes.

Par contre l'agriculture actuelle adaptée aux contraintes de l'époque peut difficilement se pratiquer sans une correction des aléas climatiques et en particulier les irrégularités de la pluviométrie. L'irrigation est donc un outil indispensable.

Les irrigations pratiquées dans le bassin versant de la Boutonne, suite aux observations effectuées montrent que l'équilibre du système est très fragile même si la capacité des nappes est importante par rapport aux volumes prélevés.

Que faire dans ce contexte ?

Il semble bien que le recours à la construction de réserves bâchées soit une technique qui puisse apporter une solution au problème posé, encore faut-il que la maîtrise globale du mouvement des eaux fasse l'objet d'une surveillance très sérieuse, ce qui impose une gestion efficace par un organisme bien adapté.

Serons-nous capables d'être assez raisonnables pour que les intéressés trouvent ensemble une solution ? Faisons le rêve qu'il en soit ainsi, mais il y a sans doute encore un long chemin à parcourir.. »

Le 18/09/07.Ph.Chaigne.

Pierre Ribreau, membre du CA en réponse à Ph.Chaigne :

« A propos du bien fondé des bassines... »

...L'image qui est « vendue » au grand public est que l'on va prélever l'eau en hiver pour l'utiliser en été. Pour le grand public, l'image qui est reçue est celle d'un prélèvement en période de crue pour distribuer en période sèche, et donc, il ne peut qu'être d'accord... **Tel n'est pas le cas !!** Pour remplir les bassines des pompes se mettront en route dès qu'il y aura un peu d'eau dans la Boutonne, ceci afin d'assurer à tous les coups le remplissage. Pour peu qu'il y ait des crues en période EJP (écrétage jour de pointe) qui est tarif électrique spécial, on ne pompera pas et de toutes façons pas plus qu'en période hors crue. En année à très faible débit comme c'est le cas cette année, le moindre « excédent » sera prélevé, ce qui ne sera pas sans conséquences sur le fonctionnement biologique normal des rivières (frayères...), de leurs affluents et des nappes d'accompagnement et profondes.

L'irrigation du maïs : une fatalité ?

Si l'on peut penser que l'irrigation dans nos régions peut-être utile voire indispensable, elle ne l'est que pour des cultures adaptées au sol et au climat. Ainsi, l'irrigation des cultures d'hiver lors de sécheresses printanières (fin mars début avril) en sol superficiel est très efficace économiquement et d'un impact très limité sur l'environnement. Tel n'est pas le cas du maïs pour lequel l'irrigation est indispensable lorsqu'il est implanté sur des sols superficiels où il n'a pas sa place. Des alternatives à la production existent. La perte de revenu générée par la suppression du maïs irrigué peut être facilement compensée par la plupart des exploitations, cependant, la « profession », (lisez le syndicat majoritaire agricole), par intégrisme, refuse toute alternative et seule une taxation de l'eau prélevée permettra un jour de sortir de l'impasse actuelle. Le lobby des organismes économiques « pleure à chaudes larmes » car en fait la culture du maïs, très gourmande en intrants et génératrice de forts volumes de production distribue des revenus qui vont surtout ailleurs que vers les agriculteurs : semenciers, organismes économiques...

Que fait la société en général lorsqu'un outil n'a plus d'utilité ? Pourquoi vouloir à tout prix maintenir une production et des outils dont on peut se dispenser ?

On pourrait penser l'irrigation utile à l'élevage mais peu d'éleveurs arrosent et

certains arrosent le maïs qui sera vendu en grains.

On pourrait penser l'irrigation utile au maintien d'exploitations, cependant, depuis le début de l'irrigation, plus de 50 % des exploitations ont disparu.

On pourrait penser l'irrigation utile à la production de cultures, ou productions, à forte valeur ajoutée, ce qui dans nos régions existe peu et diminue car en plus de l'eau il faut ajouter ...du travail. »

Pierre Ribreau.

CLUB CONNAITRE ET PROTEGER LA NATURE ET EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT

La rentrée des petits protecteurs de la nature de Chizé a eu lieu début septembre. Le club nature a organisé une sortie spéciale « brame du cerf » en forêt de La Coubre près de La Palmyre le dernier week-end de septembre ; nous sommes donc partis en minibus (mis à disposition par Xavier Bonnet) et voiture (conduite par Daniel) passer une nuit en immersion dans la forêt dans des logements de l'ONF. Nous avons effectué une sortie en grand groupe le soir en arrivant et ça bramait fort aux alentours ! Le lendemain matin avant le lever du soleil nous sommes cette fois repartis en petits groupes d'enfants accompagnés d'un adulte et, à pas feutrés, nous avons pu découvrir la vie dans la forêt à des heures où peu d'humains s'y promènent. Odeurs, brames, empreintes, traces et déjections animales en tous genres ont rythmé notre ballade matinale. Certains groupes, très discrets, ont même pu observer des mammifères et oiseaux. C'était une sortie exceptionnelle à réitérer l'an prochain avec si possible le concours de parents volontaires pour le transport et l'encadrement.

Les enfants du club ont appris depuis le début de l'année scolaire à différencier le cycle de l'eau potable de celui de l'eau de pluie au sein même de leur commune (Chizé). Ils sont allés visiter la station d'épuration du village, ont posé des questions, qu'ils avaient préparées avant la visite, au technicien de la SAUR qui nous accueillait, et depuis ils « travaillent » sur un document qu'ils souhaiteraient diffuser à l'échelle de la commune (avant l'échelle planétaire, voire même plus si possible). Ce

document qui sera distribué aux familles volontaires expliquera de façon simple et ludique les gestes quotidiens que nous pouvons faire pour diminuer la quantité d'eau que nous utilisons et améliorer sa qualité à la sortie de nos maisons vers les stations d'épuration.



Dernière étape, l'eau épurée mais non potable repart dans le milieu naturel.....et ainsi de suite, pourvu que cela dure !!

Des activités ont été menées en partenariat avec l'école de Chizé et nous sommes notamment allés faire du « land art » en forêt avec les CP/CE1.

Des projets sont en réflexion pour 2008 et notamment un partenariat avec le Pays Mellois et la Région afin de lancer une grande campagne d'interventions pédagogiques sur l'eau vers les écoles primaires du Mellois.



voici la représentation de ce qui se passe en seconde étape à la Step de Chizé (séparation des boues et de l'eau) au second plan les roseaux favorisent l'assèchement des boues

CONS'EAU

L'eau n'est pas un produit de consommation comme les autres, nous ne la **consommons pas, nous l'utilisons**, comme une étape rajoutée dans son cycle naturel, et c'est à ce titre que nous devons veiller aux quantités que nous prélevons ainsi qu'aux produits en tous genres (phytosanitaires en autres) que nous lui ajoutons pour qu'elle corresponde à l'utilisation précise que nous voulons en faire...Ceci n'est en aucun cas une leçon mais peut-être une façon d'attirer votre attention.

L'A.P.I.E.E.E. PARTICIPE ...

Vous recevrez, aux alentours du 15 mai 2008, un questionnaire de l'agence de l'eau (Adour/Garonne ou Loire/Bretagne selon votre localisation) en vue de la révision des SDAGE (Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux). Cette consultation du public nous paraît importante et L'APIEEE s'est inscrite, comme d'autres associations de Poitou-Charentes, pour contribuer à l'animation de cette consultation. L'idée étant de permettre à un maximum d'usagers de répondre au questionnaire en ayant compris le sens et l'intérêt. En plus du questionnaire, toutes les opinions et remarques des usagers seront remontées à l'Agence de bassin qui en tiendra compte pour l'élaboration finale du nouveau SDAGE. **Pour participer à cette phase importante qu'est l'animation de la consultation, l'APIEEE compte sur ses adhérents motivés pour prendre le relais dans leur communes respectives.**

En bref

(extraits)

Interview dans le Télégramme de Brest : l'herbicide le plus répandu en Occident est hautement cancérigène.

À l'occasion de la visite du président de la Société française de biologie à la station biologique de Roscoff, le professeur Robert Bellé a livré les résultats de plusieurs années de recherches. Ses travaux sur les cellules des oursins démontrent que l'herbicide le plus répandu en Occident est hautement cancérigène.

Les travaux que vous menez depuis des années prouvent que l'herbicide le plus commercialisé en Europe et aux États-Unis peut provoquer le cancer. En quoi ce produit, utilisé par des millions de personnes, est-il cancérigène ?

- En termes scientifiques, nous pouvons aujourd'hui affirmer que ce produit est cancérigène parce qu'il engendre un dysfonctionnement du point de surveillance de l'ADN. Le composant actif qu'il contient, dénommé glyphosate, n'est pas le seul élément toxique de cet herbicide. Ce sont les produits de formulation l'accompagnant qui rendent l'ensemble particulièrement dangereux pour la santé. Pour être efficace, le glyphosate doit pénétrer dans les cellules des plantes. L'herbicide, dont nous parlons, est composé d'une formule qui le permet, affectant l'ADN par la même occasion.

Suite de l'article bientôt sur notre site !

SAGE BOUTONNE (SUITE)

Le rapport environnemental ainsi que l'évaluation financière du SAGE Boutonne seront soumis à la consultation du public du 26 décembre au 26 février prochain

Trois réunions publiques seront organisées dont une à Brioux/Btne le lundi 04 février à 18h00 salle du temps libre. Participez !

POESIE

L'eau bleue

**L'eau est bleue
car en ses interstices
coulent le ciel et la nuit.
et...**

**La surface de l'eau est une silhouette
Teintée de délicatesse.**

Je n'ai pas trouvé les auteurs mais peut-être pourrez vous m'aider...

Christophe.

A vos plumes ! Le prochain Inf'eau sera le vôtre ! Alors nous attendons vos demandes de sujets d'articles.

ⁱ Nous venons d'apprendre que le référé a été refusé par le TA de Poitiers. Le jugement sur le fond quant à lui interviendra probablement fin 2008 (cette information se rapporte à l'article en page2)



« Le club nature cherche des adultes motivés pour participer à un chantier d'amélioration de la qualité d'une source qui alimente la Boutonne »...

Mes petits protecteurs et moi-même sommes associés pour vous souhaiter une année 2008 de bonheur, de bonne santé et d'amour !...

APIEEE new year!